



Paul Jeansthan

Député de Maine et Loire

Vous pouvez compter  
Sur moi ...

 NEWSLETTER #42

Jeudi 25 Octobre 2011

## COMMENT FINANCER LA DEPENDANCE EN TEMPS DE CRISE ?

La crise financière et le risque de dégradation de la notation de la dette Française ont conduit le Gouvernement à reporter les mesures financières les plus lourdes de la réforme de la dépendance. Légiférer en toute responsabilité, c'est savoir d'adapter aux réalités économiques.

Pour autant la réforme de la dépendance n'est pas enterrée. Un certain nombre de mesures fortes du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2012, examiné ces jours-ci par l'Assemblée Nationale, viennent renforcer la politique volontariste, portée par le Gouvernement, depuis 2007, en faveur des personnes âgées.

Faut-il rappeler que :

- l'effort public en direction des personnes âgées dépendantes représente d'ores et déjà 25 milliards d'euros en 2011.
- le plan Alzheimer, lancé par le Président de la République, a conduit à mobiliser 1,5 milliards d'euros supplémentaires.
- chaque année depuis 2007, 7 500 places nouvelles ont été créées en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Il s'agit d'efforts considérables de la part de l'Etat dans un contexte budgétaire contraint.

Ces efforts, non seulement ne diminueront pas, mais vont s'accroître encore l'année prochaine de 400 millions d'euros qui amélioreront la qualité de la prise en charge de nos aînés.

Plusieurs mesures contenues dans le PLFSS 2012 auront un effet immédiat sur la prise en charge de la perte d'autonomie de nos aînés :

- un plan d'aide à l'investissement à hauteur de 50 millions d'euros permettra de soutenir les travaux de rénovation des établissements accueillant des personnes âgées et de développer des structures de prise en charge intermédiaires, tels que les accueils de jour et d'hébergement temporaire, qui proposent des temps de répit aux aidants.
- 140 millions d'euros seront mobilisés pour renforcer les moyens en professionnels soignants dans les EHPAD.
- création, dès 2012, de 100 Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) afin d'améliorer la coordination autour des malades et grâce à ce guichet unique de contribuer à mettre fin au parcours du combattant des malades et de leurs familles.
- création d'un fonds en faveur des « services à domicile » doté de 50 millions d'euros qui s'imputeront directement sur le budget de l'Etat, et non au détriment d'autres acteurs du secteur médico-social. Ce fonds accompagnera la restructuration des services d'aide à domicile qui occupent une place centrale dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Ce projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2012 est à l'image de la politique menée par le Gouvernement et la majorité depuis 2007 : **réaliste, concret et humain.**

**Réaliste** parce que les mesures qu'il comporte sont financées.

**Concret** parce que ces mesures répondent aux demandes exprimées par les professionnels de terrain.

**Humain** parce que ces mesures vont améliorer encore la prise en charge de nos aînés en perte d'autonomie.

C'est parce que les politiques de solidarité envers les personnes âgées et handicapées reposent sur ces principes forts qu'elles constituent le ciment de notre cohésion sociale.

**PAUL JEANNETEAU**